



Stationnement autorisé au 17 rue de la croix millet du 20 septembre 2022 au 23 décembre 2022 inclus, pour effectuer des travaux de menuiserie par l'entreprise LTMP

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021/1350- du 26 novembre 2021 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la Commune pour occupation du domaine public communal en 2022,

Vu la demande d'autorisation faite le 19 septembre 2022 par l'entreprise LTPMP située Les Hauts Vents 50530 Sartilly, en vue de stationner un camion au 17 rue de la croix millet du 20 septembre 2022 au 23 décembre 2022

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux au 17 rue de la croix millet

ARRETE

Article 1 :

En raison de travaux au 17 rue de la croix millet, l'entreprise LTMP est autorisée à **stationner un camion sur le domaine public du mardi 20 septembre 2022 au vendredi 23 décembre 2022 inclus.**

Article 2 :

Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise LTMP

Article 3

Le permissionnaire s'acquittera des redevances calculées en fonction de la surface relevée par des agents assermentés et des tarifs fixés annuellement par le Conseil Municipal du 26/11/2021 soit la somme de : CINQUANTE **EUROS (50€)** de 5 à 12 semaines pour une superficie inférieure à 15 m².

Article 4 :

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques de la Ville de SAINT-PAIR-SUR-MER
- . L'entreprise LTMP : lttmp@free.fr

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 20 septembre 2022

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

